Image not found or type unknown

# Relance amiable avant exécution

Par **Eric ange**, le **02/09/2015** à **15:10**

Bonjour,
Suite à crédit à la consommation auprès de la sa.finaref en 2004, je viens de recevoir un courrier d'un huissier de Seine et Marne mandaté par la sa consumer finance alors que je suis actuellement domicilié en Essone . Le courrier a pour intitulé " ultime relance à l'amiable avant exécution".
Il stipule que j'ai un délai de 8 jours pour trouver une solution à l'amiable, et au cas contraire une procédure d'exécution forcée serait engagée à mon encontre. Quels sont mes droits à propos de la forclusion?
Merci avance.
Cdlt,
Eric

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés